

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAC 705 Subventions (6.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 7^e arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Ciné d'Hier et Centre d'information et d'animation du 7^{ème} - INTER 7 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 7^e arrondissement, à l'association Ciné d'Hier, 36 rue de Verneuil 75007 Paris, pour son action au titre de 2020. 58541, 2020_08023

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 7^e arrondissement, à l'association Centre d'information et d'animation du 7^{ème} - INTER 7, 105 rue Saint-Dominique 75007 Paris, pour son action au titre de 2020. 20145, 2020_08054.

Article 3 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 6.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO